

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	15 + 2	17
Total des voix : 20		

Etaient présents :

12 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELOQUIN : Bauduen.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Georges BOTELLA.

Date de convocation
28/08/2025

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI (communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) [1 voix] à Michèle BIZOT-GASTALDI et Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de haute Provence) [2 voix] à Christophe BIANCHI

Accompagnement des communes volontaires : restauration de la chapelle Notre-Dame à Esparron-de-Verdon

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date 24 février 2022 approuvant l'accompagnement de la commune d'Esparron de Verdon pour restaurer la chapelle Note -Dame,

Le Parc du Verdon accompagne plusieurs communes sélectionnées dans le cadre d'un appel à communes volontaires lancé en 2021, sur des projets de restauration ou de valorisation de leurs édifices bâtis.

La commune d'Esparron de Verdon a engagé un projet de restauration sur la chapelle ruinée Notre-Dame ainsi que l'ancien cimetière. La technicienne, Marjorie Salvarelli, accompagne ce projet en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis 2022. Suite à un élargissement de la mission faite à la demande de la commune et à un dépassement du temps de travail estimé initialement, un avenant à la convention est proposé à la commune.

Il est proposé un avenant à la convention initiale pour tenir compte de l'évolution de la prestation attendue, en cohérence avec les modalités d'accompagnement approuvées lors du bureau du 1er juillet 2021 et traduites dans la convention initiale signée avec la commune.

Commune	Edifice	Type d'accompagnement	Temps estimé initial (convention)	Contribution initiale	Temps réévalué (avenant)	Contribution réévaluée
ESPARRON DE VERDON	Chapelle Notre-Dame	AMO Parc AMO + Moe privée Valorisation	De 1 à 6 jrs De 1 à 6 jrs De 1 à 6 jrs	500 € 500 € 500 €	Plus de 6 jrs De 1 à 6 jrs Plus de 10 jrs	1 000 € 500 € 2 000 €

La commune ayant déjà versé **un acompte de 1000 €** pour cette mission, il lui restera à verser au Parc **la somme de 2 500 €**, à l'issue de la prestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Laurent GUIOU délégué de la commune d'Esparron de Verdon ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- approuvent l'avenant à la convention tel que présenté,
- autorisent le Président à le signer,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le



Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP